



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-139

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2022-09-29-00005 - Arrêté portant délégation de signature du responsable de la paierie départementale de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2022-09-29-00005

Arrêté portant délégation de signature du
responsable de la paierie départementale de la
Creuse

Délégation de signature du responsable de la Paierie départementale de la Creuse

Le comptable, responsable de la Paierie départementale de la Creuse,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Capucine Avril, inspectrice des Finances Publiques**, adjointes au comptable chargé de la Paierie départementale de la Creuse à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 60 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

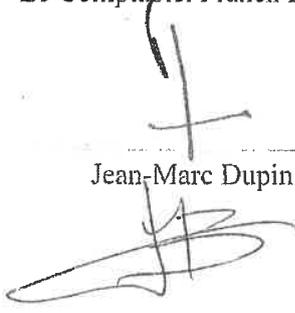
Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Marie-Laure Debrosse	Contrôleur principal des FP	12 mois et 5000 €
Jean-Marc Dupin	Contrôleur principal des FP	12 mois et 5000 €
Géraldine Bourdarot	Contrôleur principal des FP	12 mois et 5000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Creuse.

A Guéret, le 29/9/2022

Le Comptable. Franck Benoit



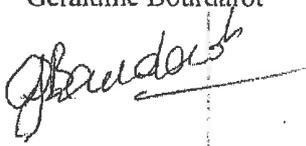
Jean-Marc Dupin



Capucine Avril, adjointe



Géraldine Bourdarot



Marie-Laure Debrosse

